



RÉSUMÉ :

La thèse est consacrée aux droits d'information de l'individu salarié. Ces droits sont réalisés par les obligations de l'employeur de rédiger des documents, tels que le contrat écrit, la lettre d'embauche, la notice relative au droit conventionnel applicable au bien le bulletin de paie. En comparant ces écrits aux instruments équivalents en Allemagne et au Royaume-Uni, la thèse fait le point sur les nombreuses difficultés juridiques liées aux formalités accompagnant la relation de travail.

L'étude analyse l'intervention communautaire dans le domaine et fait ressortir la coopération entre droit communautaire et droit national. Les exigences issues du droit européen sont exposées. Il sera examiné, si les droits nationaux accomplissent l'obligation de transposer la directive en droit national. Là où les prérogatives nationales persistent, les différentes solutions choisies sont démontrées et comparées.

La thèse développe les objectifs de l'information et l'aménagement des instruments conçus pour la transmettre. Elle présente les différents aspects de la relation de travail, que les documents doivent traiter. L'accent est mis sur les conséquences juridiques des obligations d'information susceptibles de contribuer à une sanction suffisante du droit communautaire. L'introduction des dispositions transposant la directive en droit interne a été accompagnée par de nombreuses critiques soulignant la faiblesse des sanctions prévues. En fait, le recours prud'homal visant à obtenir les écrits en question ne semble pas être apte à garantir la délivrance spontanée des documents informatifs.

Pour pallier à cette insuffisance, les droits nationaux pris en compte ont développé d'autres sanctions d'ordre matériel et probatoire. Ainsi, la remise des documents peut être une condition à l'usage des formes atypiques du contrat de travail ou bien à l'applicabilité des dispositions du droit collectif favorable à l'employeur. L'omission de l'information peut résulter dans des obligations de réparer le dommage intervenu ou de payer une peine privée.

En matière probatoire tous les droits nationaux pris en compte acceptent les documents informatifs comme élément de preuve soutenant l'allégation du salarié qui veut prouver des conditions de travail favorables. D'autres règles visent à compenser le désavantage du salarié qui – dans un litige éventuel – ne peut pas s'appuyer sur un écrit puisque l'employeur n'a pas respecté les obligations d'information. Sont utilisés le concept de présomption ou les mesures par le droit national pour sanctionner une entrave à la bonne administration des preuves.

Étant une thèse en cotutelle, le texte se compose d'un exposé détaillé des résultats en langue allemande et un résumé circonstancié en langue française. Le texte allemand a été publiée en mai 2008 aux éditions Nomos. Il est paru dans la collection de thèse de l'IAAEG à Trèves (dirigée par Prof. Rolf Birk). La publication du texte français est prévue pour décembre 2008 aux éditions L.G.D.J. Il sera intégré dans la collection des thèses de droit social dont le directeur est Prof. Antoine Mazeaud.